

Jérôme DAMMEREY
Co-secrétaire général du SNUEP

A

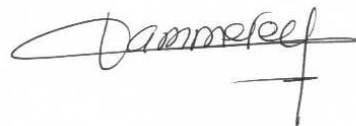
Monsieur Marck Sherringham
Ministère de l'Éducation Nationale
110, rue de Grenelle
75007 PARIS

Paris, le 10 Octobre 2008

Monsieur le Conseiller,

Vous trouverez ci-joint une note du Snuep sur la conception de la formation et les concours de recrutement.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller, l'expression de nos respectueuses salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dammerey', with a horizontal line extending to the right and a vertical line extending downwards from the end of the signature.

J. Dammerey

Contact : Secrétariat général 01 45 65 02 56

Réflexion du SNUEP-FSU

Nous tenons à rappeler que le contenu des maquettes de concours ne peut être déconnecté entièrement de la formation donc du contenu des masters. Le recruteur, ici l'Etat ne peut pas se désengager totalement de la formation de ces futurs enseignants sous couvert de faire des économies. S'il y a distinction entre les deux acteurs, recruteur et formateur (distinction voulue par la réforme), le concours doit pouvoir garantir la qualité des futurs enseignants recrutés afin qu'ils puissent mener à bien leurs missions. La question qui faut donc se poser est la question des missions des enseignants, les missions qui sont en parties communes à tous les niveaux et lieux d'exercices mais aussi pour certaines spécifiques.

De plus, nous tenons à rappeler qu'au cours des deux premières années après la titularisation, le service des néo-titulaires devrait être réduit de façon à permettre une entrée progressive dans le métier et de bénéficier de compléments de formation.

Aucune des maquettes proposées par le ministère ne prend en compte la spécificité et l'historique des Concours PLP. Les épreuves étaient en moyenne de 4 pour les disciplines enseignements générales. Elles montaient jusqu'à 6 épreuves dans les disciplines d'enseignement professionnel.

De plus, les concours comportaient plusieurs dimensions :

- Dimension académique (maîtrise de sa ou ses disciplines)
- Dimension du métier (spécifique PLP) : connaissance du milieu de l'entreprise, compétences et savoirs associés au milieu professionnel pour chaque discipline.
- Dimension pédagogique qui doit être renforcée avec l'élévation du niveau de formation et la spécificité des méthodes à mettre en œuvre propre à l'enseignement professionnel.

Il nous paraît difficile de limiter, a priori, le nombre d'épreuves à 4 ; encore plus, s'il faut ajouter une dimension « connaissance du système éducatif ».

L'épreuve de connaissance du système éducatif, si elle était présentée à l'oral à l'admission pourrait s'apparenter à un entretien d'embauche. L'impartialité du jury serait davantage garantie dans le cadre d'une épreuve écrite d'admission.

De plus, il nous paraît difficile de fixer précisément les coefficients de chaque épreuve sachant que ceux-ci dépendent de la spécificité des disciplines notamment en enseignement professionnel.

POUR LE SNUEP-FSU l'objectif de recrutement est :

Des professeurs de lycée professionnel qui participent aux actions de formation, principalement en assurant un service d'enseignement dans leurs disciplines respectives. Ils exercent dans les classes ou divisions conduisant à l'acquisition des certificats d'aptitude professionnelle, des brevets d'études professionnelles et des baccalauréats professionnels.

Dans ce cadre, les P.L.P. assurent le suivi individuel et l'évaluation des élèves qu'ils contribuent à conseiller dans le choix de leur projet d'orientation. Les actions de formation sont effectuées dans les établissements d'enseignement ainsi que dans les entreprises dans lesquelles sont organisées des périodes de formation sous la responsabilité du ministre chargé de l'éducation et dans les conditions définies par arrêté de ce ministre. Elles comprennent notamment l'enseignement dispensé dans l'entreprise, la préparation et l'organisation des périodes de formation en entreprise, l'encadrement pédagogique des élèves durant ces périodes et leur évaluation.

Proposition maquette CAPLP

Enseignement général

Admissibilité :

1/Épreuve académique (composition écrite):

Ces épreuves ont un contenu disciplinaire et doivent permettre de vérifier la maîtrise, par les candidats, de plusieurs dimensions de la spécialité considérée. Elles permettent d'évaluer les connaissances du candidat ainsi que les qualités de rigueur, de rédaction et de présentation, nécessaires dans le métier.

1 épreuve si discipline monovalente

2 épreuves si disciplines bivalentes

2/ Épreuve Connaissance du système éducatif:

Cette épreuve s'appuie sur un dossier comprenant une dizaine de documents variés sur le système éducatif, son histoire, ses valeurs, ses missions, ses partenaires, son fonctionnement,... l'école dans son environnement socio-économique, droits de l'enfant, droit éducatif, éthique et déontologie de l'enseignant. Le candidat produira un écrit de synthèse en réponse à un questionnaire ou un problème précis.

Admission :

1/ Épreuve sur dossier : « Organisation et planification d'un enseignement »

Cette épreuve comporte, dans la spécialité, un exposé, suivi d'un entretien avec les membres du jury. Elle prend appui sur un dossier qu'il fournit (en appui sur ses expériences de stage) ou un dossier fourni par le jury. À partir de documents, d'un niveau de classe, d'un moment de l'année, d'une partie de programme,... imposés, le candidat est invité à concevoir une séquence longue (plusieurs heures de cours), à exposer et justifier ses choix devant le jury et à présenter les documents pédagogiques supports qu'il a construit.

Elle permet au candidat de démontrer :

- qu'il connaît les contenus d'enseignement et les programmes de la discipline au lycée professionnel ;
- qu'il a réfléchi aux finalités et à l'évolution de la discipline ainsi qu'aux relations de celle-ci avec les autres disciplines ;
- qu'il a réfléchi à la dimension civique de tout enseignement, et plus particulièrement de celui de la discipline dans laquelle il souhaite exercer;

2/ Épreuve d'exposé :

Cette épreuve comporte, dans la spécialité, un exposé, suivi d'un entretien avec les membres du jury. Elle permet de tester l'étendue des connaissances sur un thème disciplinaire donné, ainsi que les qualités d'organisation et de rigueur du candidat.

Proposition maquette CAPLP

Enseignement Professionnel industriel

Admissibilité :

1/ Epreuve de sciences et technologies : (industrielles, médico-sociales, ...)

Deux épreuves d'admissibilité :

- Une épreuve ayant pour objectif de vérifier que le candidat **maîtrise les connaissances scientifiques et techniques requises. (Théorique)**
- Une épreuve ayant pour objectif de vérifier que le candidat est capable de les mobiliser dans des situations relevant de la spécialité. (Etude d'un système, processus technique, ...)

Le candidat compose sur un sujet comportant des données telles que des schémas, des documents iconographiques, des résultats d'expérience ou d'analyses, des protocoles, des éléments de cahier des charges de fabrication ou de contrôle de qualité, des extraits de notice de constructeurs de matériels ou de fabrication de produit.

L'épreuve permet d'apprécier **le niveau et l'actualité des connaissances du candidat, son aptitude à construire une argumentation scientifique**, ainsi que la qualité et la rigueur de sa réflexion et sa capacité à utiliser les documents fournis (qualité de l'analyse et du traitement des données fournies, pertinence de leur exploitation). Il est tenu compte de la communication écrite, notamment de la maîtrise de la langue française

2/ Epreuve « Connaissance du système éducatif » :

Cette épreuve s'appuie sur un dossier comprenant une dizaine de documents variés sur le système éducatif, son histoire, ses valeurs ses missions, ses partenaires, son fonctionnement,... l'école dans son environnement socio-économique, droits de l'enfant, droit éducatif, éthique et déontologie de l'enseignant. Le candidat produira un écrit de synthèse en réponse à un questionnement ou un problème précis.

Admission :

1/ Epreuve d'Exploitation pédagogique de travaux pratiques :

Décomposée en deux sous épreuves :

- **Travaux pratiques**
- **Mise en œuvre d'activité pédagogique (construction d'une séquence pédagogique exploitant les activités pratiques).**

Epreuve spécifique en fonction des options. Cette épreuve permet d'évaluer les savoirs et savoir-faire caractéristiques des champs technologiques et des métiers correspondant à l'option concernée et de les exploiter à des fins d'enseignement. Le sujet proposé nécessite la mise en œuvre de tout ou partie d'un système technique au travers d'une activité de travaux pratiques.

2/ Epreuve sur dossier :

Cette épreuve comporte, dans la spécialité, un exposé, suivi d'un entretien avec les membres du jury. Elle prend appui sur un dossier réalisé par le candidat à partir d'une situation empruntée à l'entreprise ou à partir de son expérience professionnelle et exploitable dans l'enseignement.

Proposition maquette CAPLP

Enseignement Professionnel tertiaire

Admissibilité :

1/Épreuve de sciences et technologie : *Projet d'organisation ou étude de cas (Vente, compta, secrétariat....)*

Deux épreuves d'admissibilité :

- Une épreuve ayant pour objectif de vérifier l'aptitude du candidat à **établir un projet d'organisation d'activité ou à conduire l'étude d'un cas ou d'une situation dans un contexte professionnel donné.**

Le candidat compose sur un sujet comportant des données telles que des documents techniques relatifs aux locaux, aux matériels, aux produits des éléments de gestion d'un institut ou d'un point de vente (documents administratifs et/ou commerciaux), des documents de Qualité, des textes législatifs et réglementaires. L'épreuve permet d'apprécier **la qualité de l'analyse et du traitement par le candidat des données fournies, la rigueur du vocabulaire technique et le respect des normes et des contraintes, notamment en matière d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie.** Il est tenu compte de la communication écrite, notamment de la maîtrise de la langue française

- Une épreuve évaluant les compétences économiques et juridiques.

2/ Épreuve « Connaissance du système éducatif » :

Cette épreuve s'appuie sur un dossier comprenant une dizaine de documents variés sur le système éducatif, son histoire, ses valeurs ses missions, ses partenaires, son fonctionnement,... l'école dans son environnement socio-économique, droits de l'enfant, droit éducatif, éthique et déontologie de l'enseignant. Le candidat produira un écrit de synthèse en réponse à un questionnaire ou un problème précis.

Admission :

1/ Épreuve d'Exploitation pédagogique de travaux pratiques :

Décomposée en deux sous épreuves :

- **Étude de cas.**
- **Mise en œuvre d'activité pédagogique (construction d'une séquence pédagogique exploitant les activités pratiques).**

Épreuve spécifique en fonction des options. Cette épreuve permet d'évaluer les savoirs et savoir-faire caractéristiques des champs technologiques et des métiers correspondant à l'option concernée et de les exploiter à des fins d'enseignement. Le sujet proposé nécessite la mise en œuvre de tout ou partie d'un système technique au travers d'une activité de travaux pratiques.

2/ Épreuve sur dossier :

Cette épreuve comporte, dans la spécialité, un exposé, suivi d'un entretien avec les membres du jury. Elle prend appui sur un dossier réalisé par le candidat à partir d'une situation empruntée à l'entreprise ou à partir de son expérience professionnelle et exploitable dans l'enseignement.